

PRIVALTO CONVICTIONS II

Un accès contrôlé à l'expertise de gérants de renom
Une protection totale de l'investissement à maturité ⁽¹⁾



PRIVALTO

Période de commercialisation :
du 1er mars au 28 avril 2010 (12h)
Code ISIN : FR0010854794

Documentation communiquée à l'AMF
conformément à l'article 212-28
de son règlement général

Rémunération dès la souscription
de 4 % annuels *pro rata temporis*
jusqu'au 28 avril 2010

(rémunération d'ores et déjà incluse
dans le prix de souscription)



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Communication à caractère promotionnel

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

PRIVALTO CONVICTIONS II

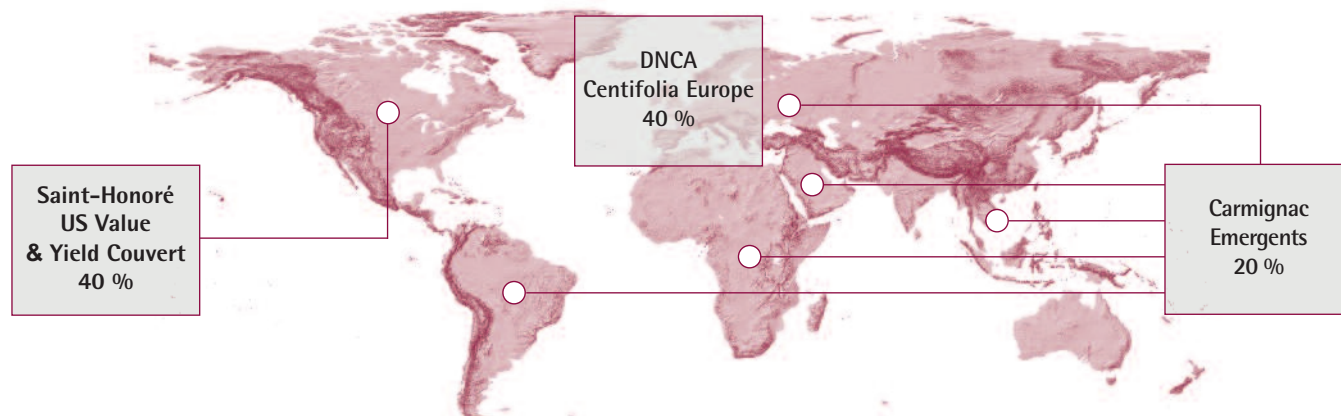
Privalto Convictions II, Obligation de maturité 6 ans émise par BNP Paribas S.A., offre :

- Une participation significative à la performance de trois fonds de sociétés de gestion renommées ;
- Une protection à 100 % du capital à maturité ⁽¹⁾ ;
- Une exposition variable aux fonds grâce à un Panier évolutif ;
- Une indexation à hauteur de 90 % de la performance finale du Panier ;
- Un mécanisme d'enregistrement de 90 % du niveau atteint par le panier année après année.

TROIS FONDS DE SOCIÉTÉS DE GESTION RENOMMÉES

Privalto Convictions II est adossé à l'indice *BNP Paribas Europe Amérique Émergent* ⁽²⁾ (ci-après l'« Indice »), composé de :

- 3 fonds investis selon une approche de diversification géographique :



40% Saint-Honoré US Value & Yield Couvert (Edmond de Rothschild AM) : OPCVM actions nord-américaines principalement issues de grandes capitalisations avec une grande diversité sectorielle. Ce fonds est composé de 50 % minimum de valeurs défensives ou de rendement permettant de profiter du potentiel des actions nord-américaines tout en offrant un profil de risque optimisé. Filiale de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Edmond de Rothschild Asset Management est spécialisée dans la gestion actions, obligations convertibles et l'allocation d'actifs. Au 12 février 2010, elle gèrait 11,8 milliards d'euros.

40% Centifolia Europe (DNCA) : OPCVM caractérisé par sa gestion « value » (valeurs défensives, c'est-à-dire moins sensibles au risque de marché) appliquée aux actions européennes. Centifolia Europe est constitué d'actions décotées offrant des dividendes élevés et des perspectives de progression régulière de leurs résultats. DNCA, société de gestion indépendante fondée en 2000 par des spécialistes d'une approche patrimoniale de la gestion, gère 4,5 milliards d'euros d'actifs.

20% Carmignac Émergents (Carmignac Gestion) : OPCVM 100% actions internationales investi dans l'ensemble du monde émergent : Asie, Amérique Latine, Europe de l'Est, Moyen Orient et Afrique. Sa gestion est active et ne suit pas les indices. Carmignac Gestion, société de gestion fondée en 1989 par Edouard Carmignac, gère plus de 30 milliards d'euros d'actifs et investit, via 19 fonds, sur 50 bourses à travers le monde.

Sources : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild, DNCA et Carmignac Gestion au 12 février 2010

- Une **poche monétaire** utilisée pour limiter le risque : La volatilité est l'indicateur de référence du risque sur les marchés. Lorsque la volatilité des fonds s'accroît, un système de contrôle du risque permet de réduire leur poids au sein de l'Indice au profit de l'investissement sur un actif sans risque : la poche monétaire. Lorsqu'au contraire la volatilité diminue, le poids des fonds dans l'Indice est augmenté.

L'investisseur bénéficie d'un moteur de performance lié au comportement de trois fonds de sociétés de gestion réputées, ainsi que d'un mécanisme visant à atténuer l'effet de toute correction importante en situation de marché instable.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

(2) Indice propriétaire BNP Paribas dont la performance est calculée en excès du taux sans risque

Les termes « capital », « capital initial », « capital investi » et « investissement initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Obligations, soit 1 000 €. Le montant remboursé est calculé sur la base de cette valeur nominale.

Privalto Convictions II optimise l'accès à l'indice BNP Paribas Europe Amérique Émergent avec :

UNE PROTECTION À 100 % DU CAPITAL À MATURITÉ ⁽¹⁾⁽²⁾

Quelle que soit la performance de l'Indice au bout des 6 ans, Privalto Convictions II restitue au minimum l'investissement initial à l'échéance ⁽¹⁾.

L'investisseur est assuré de récupérer son capital à maturité ⁽¹⁾.

UN PANIER ÉVOLUTIF

Privalto Convictions II repose sur un panier évolutif (ci-après le « Panier ») qui offre au cours de la vie du produit une exposition variable à l'Indice pouvant atteindre 150 %.

- L'exposition à l'Indice **augmente** dans la limite de 150 % lorsque le Panier enregistre de **bonnes performances** ;
- Elle **diminue** en conservant un minimum de 15 % lorsque le Panier enregistre des **performances moins favorables**.

En effet, le niveau atteint par le Panier est comparé chaque jour à une ligne de référence qui augmente progressivement ⁽³⁾. Plus le niveau du Panier est supérieur à la ligne de référence, plus l'exposition à l'Indice augmente. Dans le cas contraire, l'exposition diminue.

L'exposition supérieure à 100 % vise à amplifier les bonnes performances potentielles de l'Indice ; l'exposition partielle à en amortir les contre-performances. Toutefois, en cas d'inflexion brutale à la hausse comme à la baisse, le Panier peut temporairement générer une sous-performance par rapport à l'Indice car tout ajustement de l'exposition prend effet dans un délais de trois jours ouvrés.

La participation de l'investisseur est adaptée à la performance des trois fonds afin d'exploiter au mieux les tendances de marché.

À MATURITÉ : 90 % DE LA PERFORMANCE FINALE DU PANIER

À maturité, on observe la progression du Panier par rapport à son niveau d'origine. Si elle est positive, l'investisseur est alors assuré de recevoir, en sus du capital initial, une prime de remboursement de **90 % de la performance finale du Panier** ⁽¹⁾.

Par exemple, si le Panier gagne 110 % par rapport à son niveau d'origine, le produit assure un niveau de remboursement de $100 \% + (90 \% \times 110 \%) = 199 \%$ du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 12,1 % ⁽¹⁾.

L'investisseur bénéficie de façon partielle mais significative d'une hausse potentielle des fonds grâce à un niveau d'indexation élevé.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

(2) En cas de survenance d'un Événement Extraordinaire tel que décrit dans le prospectus des Obligations, chaque porteur se verra rembourser par Obligation, à la Date de Maturité, un montant qui sera le maximum entre :

(i) la Valeur Nominal par Obligation et,

(ii) la juste valeur de marché des Obligations qui sera déterminée de bonne foi par l'Agent de Calcul à la date de survenance de l'Événement Extraordinaire affectant l'Indice ou les Fonds, qui devra agir au mieux des intérêts des porteurs.

(3) Fixée au départ à 82 %, la ligne de référence croît durant la vie du produit jusqu'à atteindre 100 % à maturité. Elle vaut ainsi par exemple 84,9 % le 21 avril 2011, 90,9 % le 21 avril 2013 et 96,9 % le 21 avril 2015.

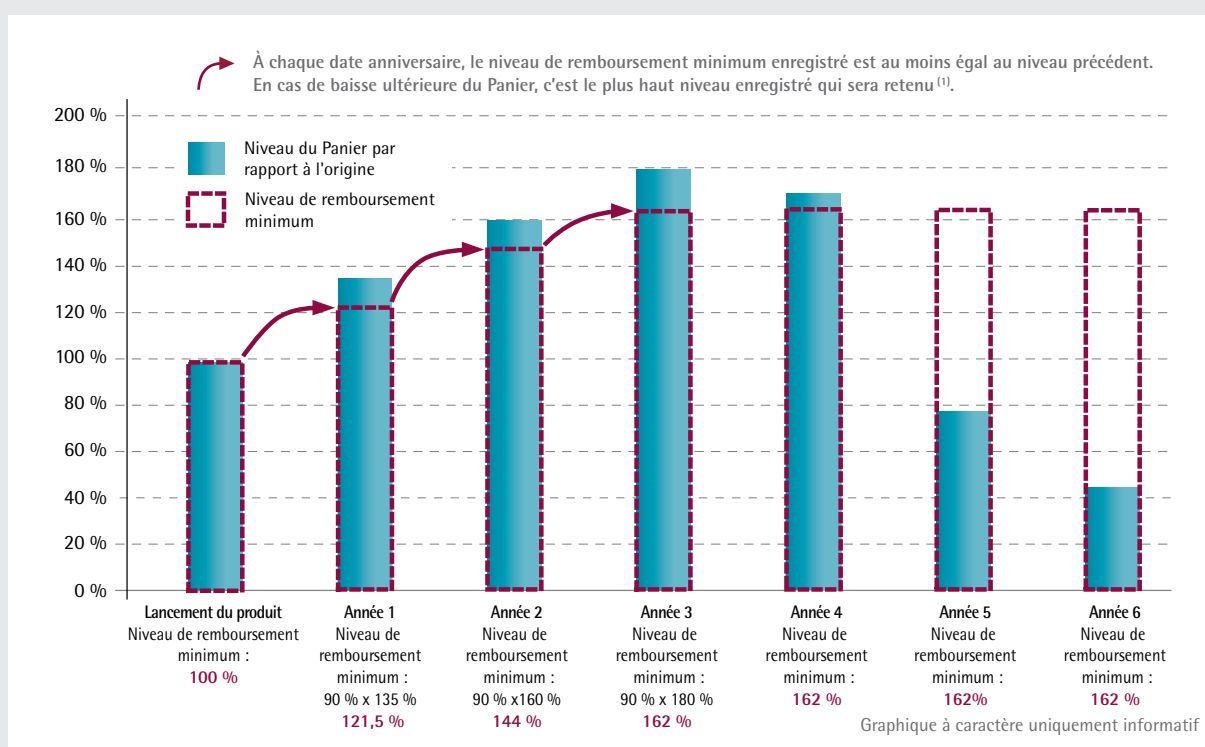
ANNÉE APRÈS ANNÉE : MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DE 90 % DU NIVEAU ATTEINT PAR LE PANIER

Afin de protéger l'investisseur contre un retournement de marché, un niveau de remboursement minimum est enregistré tous les ans.

À chaque date anniversaire, on enregistre 90 % du niveau atteint par le Panier. À maturité, l'investisseur est assuré d'être remboursé à hauteur du niveau ainsi enregistré ⁽¹⁾.

Par exemple, si le Panier se situe à une date anniversaire à 180 % de son niveau d'origine, le niveau de remboursement minimum sera de $180 \% \times 90 \% = 162 \%$ du capital initial ⁽¹⁾, soit un taux de rendement actuariel de 8,4 % ⁽¹⁾.

Dès qu'une année, le niveau enregistré est supérieur au niveau initial du Panier, le remboursement à maturité est d'ores et déjà supérieur au capital investi.



Le plus haut niveau de remboursement enregistré une année reste acquis à l'investisseur, même en cas de baisse ultérieure.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

EN RÉSUMÉ

A l'échéance des 6 ans, Privalto Convictions II verse :

100 % du capital initial ⁽¹⁾

+

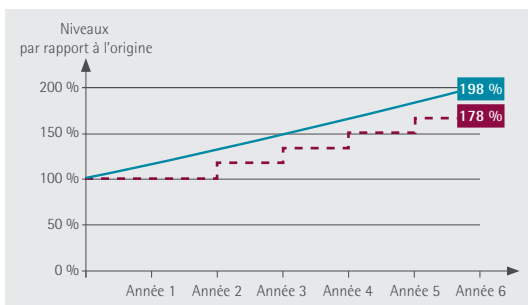
90 % de la performance positive du Panier évolutif
générée grâce aux 3 fonds

Avec au moins :

Le plus haut « niveau de remboursement minimum »
enregistré chaque année

SCENARIIS DE MARCHÉ

— Niveau du Panier
— Niveau de remboursement minimum valable à maturité

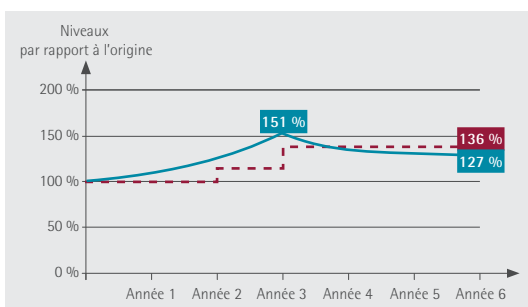


Scénario favorable

La bonne performance des fonds sur la durée de vie du produit permet au Panier de clôturer à maturité à 198 % de son niveau initial.

Le plus haut niveau enregistré s'élève à $90\% \times 198\% = 178\%$ mais la performance finale du Panier permet d'obtenir un meilleur niveau de remboursement.

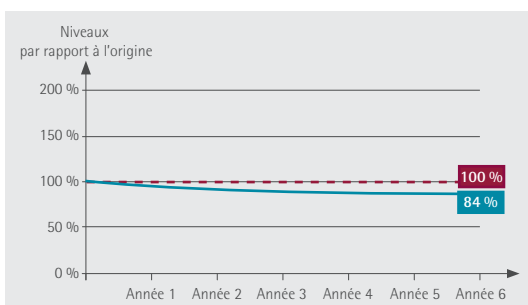
Privalto Convictions II rembourse en effet l'investisseur à hauteur de 100 % + $(90\% \times 98\%) = 188\%$ du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 11,09 % ⁽¹⁾.



Scénario médian

Grâce à la participation variable à la performance des fonds, le Panier se situe à maturité à 127 % de son niveau initial, en dépit d'un retournement de marché.

Le plus haut niveau enregistré en cours de vie s'élève à $90\% \times 151\% = 136\%$ et permet d'obtenir un meilleur remboursement. Privalto Convictions II rembourse donc l'investisseur à hauteur de 136 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 5,26 % ⁽¹⁾.



Scénario défavorable

Le Panier évolutif permet de limiter l'impact d'un repli de marché : il clôture à maturité à 84 % de son niveau initial.

Ce contexte défavorable n'a pas permis d'enregistrer en cours de vie un niveau de remboursement supérieur à 100 %.

À l'échéance, l'investisseur reçoit 100 % du capital initial grâce à la garantie à maturité, soit un taux de rendement actuariel de 0 % ⁽¹⁾.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

■ Code ISIN :	FR0010854794
■ Appellation commerciale :	Privalto Convictions II
■ Forme juridique :	Obligations de droit français remboursées au pair à maturité
■ Cotation :	Bourse du Luxembourg
■ Émetteur :	BNP Paribas S.A. (S&P AA / Moody's Aa2 / Fitch AA)
■ Devise :	EUR
■ Valeur nominale :	1 000 euros
■ Date d'émission :	25 février 2010
■ Prix d'émission :	99,29 %
■ Période de souscription :	du 1 ^{er} mars 2010 au 28 avril 2010 (12h)
■ Rémunération pendant la période de souscription :	4 %/an, d'ores et déjà incluse dans le prix de souscription
■ Sous-jacent :	Indice <i>BNP Paribas Europe Amérique Émergent</i>
■ Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées à des tiers au titre de la distribution et/ou de la structuration des Obligations et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,20 % du montant de l'émission.
■ Date de constatation initiale :	28 avril 2010
■ Date de constatation finale :	13 avril 2016
■ Date de Maturité :	28 avril 2016
■ Après la période de souscription :	Privalto Convictions II peut être revendu sur le marché secondaire sans frais et acheté dans la limite de l'enveloppe disponible.
■ Valorisation :	Quotidienne. Le prix de rachat sera calculé à partir de la valorisation théorique de marché des Obligations.

AVANTAGES

- Capital intégralement remboursé à échéance⁽¹⁾
- Indexation à l'indice *BNP Paribas Europe Amérique Émergent*, composé de trois fonds de renom
- Exposition à l'indice revue quotidiennement pour tirer profit du contexte de marché s'il est porteur et en limiter l'effet s'il est défavorable
- Mécanisme de protection progressive de la performance permettant au produit de générer une supérieure à celle du Panier en cas de retournement de marché

(1) Sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital en cas de revente sur le marché secondaire avant maturité
- Risque de ne recevoir à maturité aucune prime de remboursement en sus du capital si la performance finale du Panier est négative et si aucun des niveaux de remboursement enregistrés en cours de vie n'est supérieur à 100 %
- Risque d'écart entre la performance des fonds et celle du Panier du fait des mécanismes mis en œuvre (contrôle du risque, exposition évolutive)
- Indexation partielle du Produit au Panier pouvant conduire à une sous-performance



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT :

Privalto Convictions II (ci-après les « Obligations ») sont des obligations dont le capital est remboursé au pair à maturité, cotées en Bourse de Luxembourg pouvant être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur Privalto Convictions II. Privalto Convictions II est notamment proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" du prospectus. Les sociétés du Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Obligations par BNP Paribas Arbitrage SNC, agissant en tant que preneur ferme des Obligations, pourra intervenir par voie d'offre au public en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, du fait de l'envoi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à l'Autorité des Marchés Financiers d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Le Prospectus d'émission des Obligations a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise, le 23 février 2010. Des exemplaires du Prospectus peuvent être obtenus sur simple demande auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L 2085 Luxembourg et sont disponibles sur les sites Internet www.privalto.fr et www.bourse.lu. L'indice BNP Paribas Europe Amérique Émergents (« l'Indice ») est la propriété exclusive de BNP Paribas (le « Promoteur de l'Indice »). BNP Paribas Arbitrage SNC (« l'Agent de Calcul ») et le Promoteur de l'Indice ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de la composition, du calcul, de la publication et de l'ajustement de l'Indice, ni celles des données incluses dans cet Indice ou de celles sur lesquelles l'Indice est basé. L'Agent de Calcul et le Promoteur de l'Indice déclinent toute responsabilité au titre des éventuelles erreurs, omissions ou interruptions relatives à l'Indice. L'Agent de Calcul et le Promoteur de l'Indice ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, (i) quant aux résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de l'Indice ou les données le composant et (ii) quant à la valeur marchande ou l'adéquation de l'Indice à une fin donnée. En conséquence, le Promoteur de l'Indice et l'Agent de Calcul ne sauraient être responsables d'un quelconque dommage (direct ou indirect) ou perte résultant de l'utilisation de l'Indice.

Une équipe à votre disposition :

▶ N° Azur : 0 810 00 40 30

www.privalto.fr